

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 5 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace communautaire de Villefranche d'Albi sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 12  
Voix délibératives : 12

**Titulaires présents :** Didier Somen, Jean-Claude Clergue, Jean-Luc Cantaloube, Sylvian Cals, Jean-Claude Madaule, Jean-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Pierre Cahuzac, Valérie Vithe, Eric Pujol

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Alain Astié, Hervé Tarroux

**Titulaires excusés :** Rolande Azam, André Cabot, Thierry Maliet, Marie-Ange Mastain, Christian Puech, Isabelle Calmet, Sabine Boudou-Ourliac, Philippe Delabre, Jean-David Roockx ,

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie Cantaloube, Christian Bruhat

**Secrétaire de séance :** Guy Gavalda

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents et 2 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (12/23).  
Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mars 2018

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 20 mars 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

### 2. Présentation et vote du Budget Primitif 2018

- Affectation du résultat 2017:**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2017, qui fait apparaître en section de fonctionnement :

|                                           |                     |
|-------------------------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement :              | 796 069.16 €        |
| Dépenses de fonctionnement :              | 686 329.81 €        |
| Excédent de fonctionnement 2017 :         | 109 739.35 €        |
| Excédent 2016 :                           | 111 362.50 €        |
| <b>Excédent à reporter en 2018 R002 :</b> | <b>221 101.85 €</b> |

Le Président propose de reprendre sur le budget primitif 2018 l'excédent cumulé soit 221 101,85 € en recette de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve cette proposition.**

De la même manière le compte administratif 2017 fait apparaître en section d'investissement, un excédent cumulé de 60 405,49 €

|                                           |                    |
|-------------------------------------------|--------------------|
| Recettes d'investissement                 | 30 066.92 €        |
| Dépenses d'investissement :               | 153 335.23 €       |
| Déficit d'investissement :                | -123 268.31 €      |
| Excédent 2016 :                           | 183 673.80 €       |
| <b>Excédent à reporter en 2018 R001 :</b> | <b>60 405.49 €</b> |

- **Reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement**

Suite au courrier adressé en 2017 à la Préfecture et à la DGFIP, qui a autorisé par dérogation notre Syndicat à transférer l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 90 739 €, Monsieur le Président propose l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération, à savoir :

- l'émission d'un mandat au compte 1068 (chapitre 040)
- l'émission d'un titre au compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat » (chapitre 042) **pour un montant de 90 739 €.**

Cette délibération annule et remplace la délibération D2018.4 du dernier comité syndical.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

- **Budget Primitif 2017 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du comité syndical du 20 mars, une proposition de budget primitif a été établie (voir document ci-joint) avec le détail des opérations nouvelles proposées.

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire, le Président présente la proposition de budget primitif 2018.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 1 071 038,85 €
- En recettes de fonctionnement : 1 071 038,85 € (qui reprend le résultat de clôture 2017 corrigé à hauteur de 221 101,85 € ainsi que l'excédent de la section d'investissement de 90 739 €)
- En dépenses d'investissement : 92 501 € (avec un transfert de 90 739 € en section de fonctionnement)
- En recettes d'investissement : 92 501 €

**Sur proposition du Président, le Budget Primitif 2018 est adopté à l'unanimité**

- **Montant de la cotisation 2018 des communautés de communes :**

La cotisation des communautés de communes est réévaluée d'un commun accord à 3,50 € par habitant (au prorata de la population totale 2015 – données INSEE) ce qui représente une participation attendue à hauteur de 204 746,50 €.

**Sur proposition du Président, cette proposition est adoptée par délibération à l'unanimité.**

### 3. Questions diverses

- **Fermeture du poste de Conseiller Energie Partagé au 30/06/18**

Pour rappel, la mission de Conseil en Energie Partagé pour les collectivités a été mise en place dans le cadre d'un programme de l'ADEME en 2012. Ce programme est arrivé à son terme le 28 février 2018.

Un bilan évaluation auprès des communes bénéficiaires est en cours ainsi qu'une enquête globale sur les besoins des collectivités du territoire en matière d'énergie.

Un nouveau service « Energie » auprès des collectivités pourra être redéfini dans le cadre de programme d'actions PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) des cinq communautés de communes.

En attendant, il est proposé de procéder à la fermeture du poste au 30 juin 2018, Olivier Mauchamp ayant des perspectives de reclassement en région parisienne.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

- **Etude Mobilité :**

Un courrier va être adressé pour rendez-vous avec les services de la Région (avec le PETR des Hautes Terres d'Oc) afin de faire le point sur les besoins de nos territoires et les conditions de prise en compte dans la politique régionale des transports.

- **Adaptation des statuts et convention territoriale**

Au vu du rejet des délibérations des Communautés de Communes du Carmausin-Ségala et de Centre Tarn concernant leur adhésion à l'AREC (anciennement ARPE), au motif qu'elles avaient déjà délégué leur compétence énergie-climat au PETR, il est proposé de revoir les statuts du PETR et de mettre en place la convention territoriale entre le PETR et les Communautés de Communes.

Un RV est prévu avec les services de la Préfecture pour faire le point.

L'établissement de la convention territoriale (qui est obligatoire pour les PETR) sera également l'occasion de refaire le point sur l'ensemble des missions confiées par les communautés de communes au PETR.

Le prochain bureau du Pôle Territorial a été fixé au :

**Mercredi 23 mai à 18h dans nos locaux**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

**Le Président, Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance,  
Guy Gavalda**